

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12

12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 07 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Yves POTIER, Nathalie FLAMAND, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Corinne PELEGRY (donne pouvoir à Anne ADAMOWICZ).

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter une délibération pour la mission de la société DIAGAMTER, concernant le paiement d'une facture dans le cadre de la future école.

1 - Délibération : Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2018.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie en raison du départ en retraite de l'agent détenant le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe exerçant ces missions, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/12/01 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2 – Délibérations : Demandes de subventions de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu, de la MFR de Mozas et de la MFR de Coublevie.

Monsieur le Maire fait part de trois demandes de subventions pour des enfants de notre commune scolarisés dans les établissements suivants :

- Une demande de subvention de 100,00 euros de l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat (EFMA) de Bourgoin-Jallieu.
- Une demande de la Maison Familiale Rurale de Mozas.
- Une demande de la Maison Familiale Rurale de Coublevie.

Monsieur le Maire propose d'allouer aux trois établissements une subvention de 100,00 euros chacune dans le cadre de l'aide à la formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/12/02 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 euros à l'EFMA de Bourgoin-Jallieu, à la MFR de Mozas et à la MFR de Coublevie.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3 – Délibération : Facture pour le diagnostic amiante et plomb des bâtiments communaux pour la future école.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait pris la décision de faire effectuer un diagnostic Amiante et Plomb du bâtiment communal afin de permettre à notre maître d'œuvre de chiffrer au plus juste le coût d'une éventuelle décontamination de ce bâtiment avant d'entamer les travaux de rénovation.

La société DIAGAMTER qui a réalisé ce diagnostic nous a fait parvenir aujourd'hui son rapport.

Celui-ci détaille la présence d'amiante et de plomb dans les différentes parties des locaux ainsi que les opérations qui permettront de décontaminer le bâtiment dans le respect de la réglementation en vigueur. Ce rapport a été envoyé à Monsieur RIGASSI. Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre une délibération afin de régler la facture de cette mission d'une valeur de 7 238,00 euros TTC comprenant le diagnostic pour 1 188,00 euros TTC et le coût de l'analyse des prélèvements effectués pour une valeur de 6 050,00 euros TTC.

Il a été convenu avec la société DIAGAMTER de la nécessité d'un second relevé lorsque le bâtiment sera vide. En effet certains prélèvements demandent de réaliser des destructions inenvisageables dans des locaux occupés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2017/12/03 : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité le règlement de la facture de 7 238,00 euros pour la mission de la société DIAGAMTER dans le cadre de la restructuration du centre village.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le paiement de cette facture.

4 – Informations concernant l'enquête publique du PLU.

L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 20 octobre au samedi 18 novembre 2017.

Monsieur COHEN, enquêteur auprès du tribunal, a reçu en mairie à l'occasion de ses quatre permanences les administrés de la commune qui ont souhaité le rencontrer.

A l'issue de l'enquête, Monsieur COHEN nous a fait parvenir le PV des observations reprenant les avis des PPA ainsi que la teneur des observations des administrés reçus, afin que la commune lui adresse ses réponses.

Ce travail effectué en collaboration avec notre cabinet d'urbanisme, le document a été retourné à Monsieur COHEN dans l'attente de son rapport final.

5 – Informations et questions diverses.

- *L'association «bibliothèque intercommunal bouillon de lecture»* sous la présidence de Madame Anne GAUTHIER a relancé son action. Elle a récemment organisé une soirée pyjama avec lecture de contes qui a eu un franc succès et qui sera, à nouveau, proposée.

- Monsieur le Maire désire remercier les enfants scolarisés sur la commune qui, avec l'implication de l'équipe enseignante, ont participé à une action visant à rédiger des courriers, à l'occasion de ces fêtes de fin d'année, pour nos soldats engagés en opérations extérieures. Il s'agit d'une belle initiative qui permet de maintenir un lien fort avec nos militaires qui risquent leurs vies pour défendre nos valeurs démocratiques.

- Madame Lydie GRAMOND-GAY rappelle que comme chaque année, les enfants de notre école réalisent les cartes de vœux jointes aux colis des anciens.

La distribution des colis aura lieu ce samedi 16 décembre à partir de 10h00.

- Suite au transfert de l'éclairage public au Syndicat d'Électricité du Département de l'Isère le 01 avril 2017 et dans le cadre du choix de notre contrat (MAXILIUM), un « relampage » total de la commune a été réalisé fin novembre. D'autres travaux de mise aux normes sur les coffrets doivent suivre. A cette occasion la commune fera mettre en place un système de coupure ou d'atténuation de l'éclairage public sur un créneau horaire encore à définir, comme cela avait été décidé lors de précédents conseils.

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 21 janvier 2018 à 11h00 à la salle de rencontre du village. Une information a été distribuée aujourd'hui dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 19h20.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	Absente
POTIER	Yves	
FLAMAND	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	